



MAIRIE DE CURIENNE

Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance de 27/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq et vingt-sept novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le vingt-et-un novembre par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Quorum : 8

Présents : S. BOCHET, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, Y. JENNEPIN, L. THILL, L. VIALE.

Absents : M. COUDURIER, A. LECOINTRE, Y. MARTINET, S. PONTIUS, F. PISANO, M.-A. COPPA, J.-P. BARON.

Délégations de Vote : M. COUDURIER à S. BOCHET, F. PISANO à B. NARETTO, J.-P. BARON à P. RASTELLO.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Monsieur Ludovic VIALE ayant été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 19h30.

DCM 2025 / 05-02

AFFAIRES SCOLAIRES – Participation de la commune au financement d'ateliers scolaires sur le thème de l'astronomie

Norbert Perroud, 1^{er} adjoint aux finances, rapporte à l'assemblée :

L'école maternelle de la commune organise cette année un ensemble d'activités autour de l'astronomie. Ce projet, constitué de sorties scolaires et d'interventions en classe, a été reconnu pour sa qualité par le Parc Naturel Régional des Bauges, qui a décidé de le subventionner.

Il est proposé au Conseil municipal d'accompagner également cette action en apportant une participation financière, dans la limite de 340 €. Ce montant pourra être ajusté en fonction de l'aide éventuellement apportée par le Sou des écoles, qui a fait connaître son intention de contribuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation de la commune au projet relatif à l'astronomie organisé par l'école maternelle ;
- **ACCORDE** une contribution financière maximale de 340 €, montant qui sera diminué du concours éventuel du Sou des Écoles ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la participation financière communale.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Curienne, le 27/11/2025

Stéphane BOCHET,
Maire de Curienne.



Ludovic VIALE,
Secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ludovic VIALE".

